

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 4 JUILLET 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 4 JUILLET A DIX-NEUF HEURES,

Date de la convocation du C. C. A. S. : le 29 JUIN 2023

Date et heure du C.C.A.S. : 4 JUILLET 2023 à 19h

Lieu du C.C.A.S. : Mairie

Présidente de séance : Mme Marie-Laure EVAIN

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 9

Nombre de membres du conseil d'administration présents : 5

Nombre de membres du conseil d'administration représentés : 3

Nombre de membres du conseil d'administration absents : 4

Nombre de votants : 8

**PRÉSENTS** : Mme Marie-Laure EVAIN, Mme Dominique CHARGÉ, M. Eric MARTIAL, Mme Hélène PINSON, Mme Nathalie ATHIMON.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. Emmanuel TERRIEN

## **REPRÉSENTÉS :**

Aline DURAND donne pouvoir à Hélène PINSON

Pierre-Alain ORIOT donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN

Lionel PERRIGUEY donne pouvoir à Eric MARTIAL

## **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11/05/2023**

*Le procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.*

## **2) Stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté : convention 2023**

### **Rappel du contexte de la première édition de la stratégie métropolitaine de prévention et de lutte contre la pauvreté**

L'État a initié, en 2018, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, pilotée par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

La stratégie métropolitaine de prévention et de lutte contre la pauvreté consiste à soutenir des projets communaux, intercommunaux ou métropolitains de lutte contre la pauvreté.

Elle vise à développer de nouvelles actions qui répondent à des besoins non couverts ou permettent d'expérimenter de nouvelles solutions selon les spécificités des territoires qui la composent.

Elle répond à un principe de cofinancement paritaire (50 % part État ; 50 % part porteur de projet du territoire métropolitain).

Nantes Métropole était l'une des premières métropoles démonstratrices de ce dispositif.

Cette première édition, dans laquelle Nantes Métropole s'était engagée par délibération du 8 février 2019 et signature d'une convention cadre en date du 28 octobre 2019 pour une durée initiale de 3 ans (2019 à 2021) a finalement été prorogée à 4 ans (2019 à 2022) via un avenant en 2021.

Dans le cadre du Pacte des solidarités qui prolonge la Stratégie pauvreté, il est prévu le déploiement d'une nouvelle démarche de contractualisation avec les collectivités territoriales à partir du 1er janvier 2024 via la signature de Pactes locaux des solidarités. Afin d'assurer la transition d'ici 2024, le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées ainsi que le ministre du Travail, du Plein emploi et de

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 4 JUILLET 2023



L'Insertion ont décidé la prolongation des actuelles CALPAE avec les conseils départementaux et métropoles jusqu'au 31 décembre 2023.

La présente convention 2023 s'inscrit donc dans une année intermédiaire qui fait la jonction entre la première édition de la stratégie pauvreté et la seconde qui démarrera à partir de 2024.

Pour permettre la déclinaison opérationnelle de cette stratégie métropolitaine, le CCAS DE MAUVES SUR LOIRE propose de porter une première action au titre de la convention annuelle 2023 d'appui à la prévention et à la lutte contre la pauvreté entre l'État et Nantes Métropole, adoptée en conseil métropolitain du 22-23 juin 2023.

## **Déclinaison opérationnelle au titre de l'année 2023 :**

Afin d'engager la déclinaison opérationnelle de cette stratégie métropolitaine, il convient d'opérer aux conventionnements entre Nantes Métropole et les partenaires opérateurs agissants concrètement en faveur du plan pauvreté, en mettant en œuvre des actions fléchées par la programmation d'actions.

### **Objet du financement des actions au titre de la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté :**

- **Ateliers pour personnes précaires et isolées autour du thème du bien-être, de l'alimentation et des économies d'énergie et du numérique**

L'engagement financier de Nantes Métropole sur les crédits alloués par l'État au titre de la Stratégie Pauvreté sur l'année 2023, au profit du Centre Communal d'Actions Sociales de Mauves Sur Loire, est de 1870 euros.

### **Le Conseil à l'unanimité,**

- 1 – approuve la convention 2023 entre Nantes métropole et le CCAS de Mauves Sur Loire définissant les modalités de mise en œuvre de la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté
- 2 - autorise le CCAS de Mauves Sur Loire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la signature de l'avenant

### **3) Demande aide financement surcoût équipement véhicule-MDPH**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** le budget primitif 2023 adopté par la délibération n°2023-01-01 du 12 janvier 2023,

**VU** la demande de la MDPH en date du 19 juin 2023 sollicitant le C.C.A.S pour une participation financière concernant l'aménagement d'un véhicule PMR destiné à leur fils handicapé.

**CONSIDERANT** que le surcoût de l'équipement du véhicule lié au handicap est de 16 411,94 € et que la MDPH, lors de la séance du 15/06/2023 a acté un financement à hauteur de 10 000€.

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 4 JUILLET 2023

**CONSIDERANT** qu'une demande est faite auprès de Groupama au titre d'une aide exceptionnelle.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** de verser une participation de 2 500€ en complément des autres aides exceptionnelles et dans la limite du reste à charge et ce, sur le compte bancaire de Madame et Monsieur A-J pour la prise en charge du surcoût de l'aménagement de leur véhicule, sur justificatif d'engagement ou d'achat et d'un récapitulatif de l'ensemble des aides perçues,
- **DIT** que l'aide correspondante est prévue au budget du C.C.A.S. à l'article 6562 de la section de fonctionnement.

#### **4) Suivi des dossiers en cours :**

✓ Exposé du dossier de Mme L EB à l'assemblée :

Rappel décision favorable à la remise de 3 bons alimentaires d'une valeur de 60 euros.

Remise bon alimentaire le 15 avril 2023

Remise bon alimentaire le 7 juin 2023

Prochaine remise le 7 juillet 2023

Karine GUERIN informe l'assemblée que Madame est toujours en attente de la décision de la commission de surendettement.

✓ Point sur les impayés du service Enfance Jeunesse :

4 familles ont reçu un courrier de la part du CCAS pour proposer un accompagnement social.

A ce jour, une seule famille a répondu. Karine GUERIN a reçu Madame pour des impayés de 2 300 euros, cependant n'ayant pas obtenu l'ensemble des justificatifs pour étudier leur dossier et le passer en conseil d'administration, et ce malgré les relances de Karine GUERIN, celui-ci reste en attente.

✓ Repas/colis des aînés :

**REPAS :** Animation très réussie, les aînés ont participé et dansé avec beaucoup de plaisir.

Repas : le choix du poisson se confirme de nouveau cette année par une préférence en majorité.

Plus dynamique que l'an dernier, l'animateur a accueilli les personnes avec son accordéon, ce qui a été très apprécié.

De nouveaux participants cette année,

Prévoir pour l'an prochain, un flyer des événements forts en complément du calendrier afin que les invités puissent repartir avec les informations.

**COLIS :**

Distribution du 7 juin à 14h45 à la résidence du Verger. Elle s'est très bien déroulée, 8 jeunes (en classe de 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>) ont également apprécié. Il y a eu de belles rencontres, notamment avec une résidente qui leur a fait partager sa passion pour l'art.

Distribution du vendredi 16 juin de 10h30 à 12h pour les malviens : peu de personnes sont venues retirer leur colis. Par conséquent, les membres de la commission se sont déplacés à domicile. L'idée est de mettre plus en évidence la date de retrait sur le courrier l'an prochain.

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 4 JUILLET 2023

Il est prévu également de renouveler les dessins réalisés par les enfants y compris pour les résidents de l'EHPAD du Verger.

A étudier une collaboration avec l'association « 1 sourire, 1 lettre » pour insérer également dans les colis une lettre écrite par un des bénévoles.

## ✓ Projets intergénérationnels :

Le prochain atelier aura lieu à la bibliothèque le 3 octobre à 15h, avec lectures et présentation des livres de la bibliothèque par une bénévole.

Les projets :

- Goûter littéraire avec une classe d'élèves du cycle 3,
- Domino des livres,
- Tricot avec ma mamy, ma voisine,
- Scénettes théâtrales,
- Concours de devinettes et blagues.

## ✓ Veille sanitaire et sociale-plan canicule :

**Rappel à l'assemblée de la procédure en cas de plan canicule.** Un mail a été transmis par Karine GUERIN pour informer les membres de la commission solidarités et CCAS des disponibilités de chacun durant la période estivale et surtout pour leur rappeler qu'ils seront peut-être contactés afin de rendre visite ou faire des courses à des personnes en demande.

## ✓ Forum des associations

Le CCAS et le service enfance jeunesse seront présents au Forum des associations qui aura lieu le 2 septembre de 10h à 15h. Une affiche sous forme de « carte sensible » est présentée à l'assemblée et validée. Elle servira de présentation des différentes missions du CCAS et surtout de support d'échange.

## ✓ Semaine Bleue

### **Spectacle du CLIC**

Lundi 2 octobre 2023-14h30-Auditorium, école municipale de musique de Carquefou.

Entrée gratuite sur inscription au CLIC au 02 28 22 20 35 ou [clic@mairie-carquefou.fr](mailto:clic@mairie-carquefou.fr)

### **Sujet : spectacle/débat sur la mobilité et le lien social**

Si Paul n'avait pas demandé son chemin à Simone, ils ne se seraient jamais rencontrés. Sans le savoir, ils sont tous deux à un tournant de leur vie : lui, ancien motard devenu piéton, redécouvre la ville et ses embûches ; elle, automobiliste passionnée vivant à la campagne, perd ses facultés visuelles et refuse de l'admettre. Au fil de leurs rencontres, une amitié se construit. Leur lien les aidera à garder le cap et à négocier le virage.

### **Gestes 1ers secours :**

En partenariat avec le SDIS 44 et Harmonie Mutuelle, nous proposons au + 65 ans, deux sessions de sensibilisation aux premiers secours et aux gestes à connaître face à une situation d'accident ou de malaise.

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 4 JUILLET 2023

Cette action se déroulera le **Vendredi 6 Octobre 2023 de 10h à 12h puis de 14h à 16 h** en salle Cadou au complexe du PRE aux OIES. Nombre limité de participants par session fixé à 15.

Il s'agit d'apprendre les gestes et conduites qui, dans l'attente de l'arrivée des secours, peuvent sauver une vie. L'objectif est d'apprendre les bons gestes mais aussi de connaître les conduites à tenir, c'est-à-dire examiner la victime pour donner les bonnes informations aux secours, savoir alerter et secourir la victime jusqu'à sa prise en charge par les secours.

Il s'agit avant tout d'un moment convivial où chacun pourra poser ses questions et se rassurer mais aussi prévoir des situations auxquelles ils n'avaient pas forcément pensé.

**Infos et inscription avant le 5 septembre 2023 auprès du CCAS.**

## ✓ **Téléthon**

Commune coordinatrice, en charge soirée clôture : Mauves.

Une réunion mixte a eu lieu le 26 mai dernier avec les 4 commissions : vie associative, culture, vie économique et solidarités afin d'échanger et mettre en commun les idées de chacun. Lors de la commission solidarités du 15 juin dernier, le choix de l'animation pour la soirée du téléthon, s'est porté sur un groupe local « Eric et les berniques ». Le repas serait potentiellement des galettes/saucisses, ou autres suggestions, point non validé, à ce jour. Elisabeth PREL est en attente d'une confirmation du groupe quant aux conditions de règlement du groupe (sous forme de défiscalisation pour 4 des membres et un cachet de 250 euros pour un musicien).

## 5) **Questions et informations diverses**

Information sur le CAFE.COM organisé par l'ASEPT le jeudi 28 septembre de 10h à 12h salle du Conseil Municipal. Rendez-vous gratuit et ouvert à tous afin d'échanger sur le numérique, animé par un représentant de l'ASEPT.

**Prochaine réunion : Jeudi 21 septembre**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h28.

# Procès-verbal de la séance du CCAS du 4 JUILLET 2023

Fait à Mauves-sur-Loire, le 4 juillet 2023

La secrétaire de séance, Hélène PINSON



NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
TERRIEN	Emmanuel	Maire, président du C.C.A.S	Absent excusé
EVAIN	Marie-Laure	2 <sup>ème</sup> maire adjointe, vice-présidente du CCAS	
CHARGÉ	Dominique	Conseillère municipale	
MARTIAL	Eric	Conseiller municipal	
PINSON	Hélène	Conseillère municipale	
DURAND	Aline	Représentante des associations de retraités	Donne pouvoir à Hélène PINSON
ATHIMON	Nathalie	Représentante de la MSA	
PERRIGUEY	Lionel	Représentant des personnes handicapées	Donne pouvoir à Eric MARTIAL
ORIoT	Pierre-Alain	Représentant de l'U.D.A.F.	Donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN